



MAIRIE DE VERSOIX  
CP 107, 1290 VERSOIX

# VILLE DE VERSOIX

## PROCES-VERBAL No 1 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 14 mars 2016 de : 20h00 à : 21h55

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Alain Riat  
Vice-Présidence : M. Bernard Levrat  
Secrétaire : M. Antonio Angelo

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Lima, Marquis, Marro, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Ricci, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

M. P. Malek-Asghar, Maire  
Mme O. Enhas, Vice-Maire  
M. C. Lambert, Conseiller administratif  
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : Mme M. Richard-Mikel  
MM. G. Chappatte, J.-M. Leiser, Y. Richard

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 14 décembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Crédit de Frs. 231'150,- destiné au chemisage des collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées dans le périmètre route des Fayards-La Scie
5. Autorisation pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May d'acquérir une parcelle à Versoix avec cautionnement solidaire de la Commune
6. Election de membres des Fondations
7. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la première séance de l'année 2016 et adresse une cordiale bienvenue à toutes et à tous. Il souhaite poursuivre le travail commencé, pour le bien de la communauté, avec détermination et respect, que ce soit dans les diverses commissions municipales ou pendant les débats au sein du Conseil municipal.

Mme M. Richard-Mikel, MM. G. Chappatte, J.-M. Leiser et Y. Richard sont excusés.

M. R. Lima est annoncé en retard.

1 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*  
**APPROBATION DU PV DU 14 DECEMBRE 2015**

Le PV du 14 décembre 2015 est accepté à l'unanimité moins une abstention d'usage (20 votants).

2 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*  
**COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL ADMINSTRATIF**

En préambule, le Président se plaît à relever la présence de MM. P. Marro et J.-C. Rothlisberger, atteints dans leur santé dernièrement. Il leur souhaite au nom du Conseil municipal un prompt et complet rétablissement.

Le Président se réfère à la demande en novembre dernier de la Commission des droits politiques du Grand Conseil relative au projet de loi modifiant la loi sur les communes portant sur la mise en place de Conseillers municipaux suppléants. Suite aux avis donnés par les fractions versoisiennes, une réponse écrite englobant leurs remarques a été retournée en date du 25 janvier 2016. Le Président tient à remercier les présidents de tous les partis confondus pour leur réponse transmise dans les délais.

Le Président tient également à rappeler qu'en préambule du Conseil municipal du 18 avril prochain, et à la demande d'un bon nombre de Conseillers municipaux, une information sur la fiscalisation des jetons de présence sera donnée. Les présidents de partis seront également les bienvenus. Le planning exact de cette réunion sera communiqué ultérieurement.

Dans le cadre du Derby des Bois qui a eu lieu le dimanche 6 mars 2016, un groupe du Conseil municipal avait été créé pour la circonstance et le Président tient à remercier celles et ceux qui ont pris la peine de lui répondre et surtout de participer, sous l'égide du Conseil municipal, à cette magnifique et incontournable épreuve sportive annuelle. Il remercie également le volontaire et bénévole rattaché à la sécurité de la course, qui n'a pas pu se joindre à l'équipe du CM mais qui n'a pas manqué de l'encourager le long du parcours.

S'agissant de la sortie du CM les 27 et 28 mai 2016, le Président communique le programme complet. Cette sortie aura lieu dans son canton d'origine, en Ajoie, plus particulièrement dans la commune de Haute-Ajoie. Les informations suivantes sont transmises et quelques diapositives projetées sur grand écran :

Vendredi 27 mai 2016 :

- départ de Versoix à 06h45 ;
- arrêt « café-croissants » dans les Franches montagnes ;
- visite de la dernière saboterie de Suisse en activité à Cornol ;
- visite de la distillerie Schneider ;
- repas à Courtedoux sur un char à fondue ;
- visite du château de Porrentruy ;
- arrivée à Chevenez ;
- réception par les Autorités de la commune de Haute-Ajoie ;
- hébergement à l'Hôtel des Grottes à Réclère.

Samedi 28 mai 2016 :

- visite guidée des Grottes de Réclère et visite du Préhisto-Parc ;
- visite du Centre équestre de Chevenez ;
- arrêt et vue panoramique à Roche d'Or ;
- visite guidée de la Maison de la Tête de Moine (AOP) à Bellelay ;
- retour à Versoix aux environs de 20h00.

Si aucun changement n'intervient d'ici là, le Président prend acte de la liste de réservation des CM arrêtée au 20 mars 2016. Il souhaite d'ores et déjà aux personnes inscrites une visite fort agréable.

3

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**Hommage à Mme Micheline Pernet,

M. Lambert tient à rendre hommage à Mme Micheline Pernet, ancienne Conseillère municipale, décédée à son domicile le 27 janvier 2016 dans sa 84<sup>e</sup> année.

Très attentionnée pour sa famille, Mme Pernet était une grande dame pour Versoix, très engagée et présente dans de nombreux groupes de soutien bénévole, au service de notre commune et de notre région. Conseillère municipale, première femme élue en 1967, elle siégea au CM jusqu'en 1995. Elle en assura la présidence en 1972 et 1984 et 1990. Elle y développa avec ardeur le Service social et de la culture à une époque où, dans Versoix, le soutien social était encore léger. Elle fit preuve d'un dévouement sans faille à la présidence de la Commission sociale et culturelle pendant plus de 20 ans, précisément 21 ans, pour y concrétiser de nombreux projets, tels que la livraison des repas à domicile, l'installation des restaurants scolaires, la distribution des colis de Noël et toute une politique sociale fondée sur l'action de proximité et le volontariat.

Mme Pernet porta aussi à bout de bras le projet de construction de la Résidence de Bon-Séjour pour l'accueil et le logement des personnes âgées, avec enthousiasme et humanisme depuis

ses premiers balbutiements et pendant plus de 20 ans. Elle fut vice-présidente du Conseil de cette Fondation de 1991 à 2011 et présida également pendant de nombreuses années le Foyer de jour Livada. Elle était aussi engagée au sein du Conseil de paroisse où elle y tenait une place vivante, toujours prête à porter à l'assemblée des intentions de prière, de paix et de profondeur et d'une grande charité. Elle était aussi très active au sein du chœur Epsilon. Engagée à la gym, mais aussi aux jardins familiaux, on ne pourrait compter ses engagements sur les doigts d'une main tant ils étaient nombreux. Elle avait une voix très affirmée qui portait son engagement au service d'autres collectivités avec passion et fermeté. C'était une femme courageuse pour aller jour après jour vers les autres en enfourchant sa bicyclette par tous les temps.

Au nom des Autorités de Versoix, M. Lambert remercie Mme Micheline Pernet pour le cœur qu'elle a pu ouvrir à notre commune et aussi pour les cœurs qu'elle a pu guider vers de nombreux gestes bénévoles de solidarité. Comme il l'a dit le jour de son hommage en rappelant la devise de la commune de Versoix « Fiers d'être tes enfants », M. Lambert déclare qu'aujourd'hui, Versoix est très fière de Mme Pernet. Pour tout cela, il lui adresse un vibrant merci et transmet à sa famille une chaleureuse affection de soutien.

*L'assemblée se lève afin d'observer une minute de silence.*

#### M. Patrick Malek-Asghar, Maire

M. le Maire signale la manifestation communale « Festichoc 2016 » qui a rencontré un succès éclatant et a permis de faire connaître Versoix à travers les différents reportages dans les médias qui ont passablement relaté l'événement.

Quelques photos sont projetées sur grand écran et l'on peut notamment y voir le bri du grand logo de 60 kg de chocolat, avec M. Jean-Marc Guinchard, Président du Grand Conseil, ainsi que les différents participants au traditionnel concours de statues en chocolat des apprentis boulangers-pâtisseries.

La manifestation a drainé près de 40'000 personnes et M. Malek-Asghar adresse ses remerciements à M. Alex Goldenberg et à son équipe, au Service de la voirie et des espaces verts, à Mme Vanessa Jaquier pour ses magnifiques arrangements floraux ainsi qu'à l'ensemble des équipes de la Mairie, sans oublier les Samaritains, les Sapeurs-Pompiers, les APM et la Gendarmerie cantonale. Rendez-vous est pris l'année prochaine pour une nouvelle édition de Festichoc. La date sera communiquée dès que possible.

#### **Bâtiments et gérance :**

##### Local des APM

M. le Maire signale l'achèvement des travaux du local des APM qui s'installent en lieu et place de l'ancienne bibliothèque communale. Les aménagements intérieurs sont en cours, le déménagement est prévu à la mi-avril. La restitution des clés des anciens locaux à la Gendarmerie cantonale aura lieu fin

avril de façon à ce qu'elle puisse en prendre possession, agrandir son poste de police en vue de développer et pérenniser son activité sur le territoire communal.

#### Local du sauvetage

M. Malek-Asghar signale que l'objectif est d'achever les travaux liés au local du sauvetage pour la fin avril. Ce local voit sa façade devenir résolument contemporaine avec un intérieur convivial et opérationnel. Une inauguration digne et festive est prévue pour le mois de juin lorsque la saison lacustre battra son plein.

#### Le Boléro

M. Malek-Asghar signale également l'achèvement des travaux liés au Boléro ainsi que la livraison aux différents locataires de la totalité des locaux au gré du preneur. Il se plaît à préciser que dès ce mois toutes les surfaces rapportent des loyers bienvenus pour la caisse communale. Il rappelle l'intérêt d'accueillir des cabinets médicaux dans ces locaux afin d'y assurer toutes les spécialités médicales. Il reste maintenant l'aménagement de la cage d'escalier et du hall. Il est à noter que les portes seront prochainement équipées d'automatismes.

#### Le Château d'Ecogia

Ce chantier d'importance est bientôt achevé et les travaux de toiture vont bon train. M. Malek-Asghar précise que la toiture reprendra sa forme d'origine afin de supprimer la modification qui a eu lieu au cours des années soixante. Cette restitution à l'identique permet ainsi la création de surfaces intéressantes en « Mansart ». La charpente d'origine ayant été restaurée, il est relevé que tous ces travaux se font dans les règles de l'art. Le chantier se déroule en effet extrêmement bien grâce notamment à l'enveloppe qui a permis de préserver le bâtiment pendant les travaux et également de chauffer les lieux. Une journée « portes ouvertes » sera organisée au mois de juin.

#### Hangar d'Ecogia

L'installation des panneaux solaires sur le toit du hangar et l'ancienne chaufferie est quasiment achevée. L'électricité produite à cet endroit permettra d'éclairer un certain nombre de bâtiments à proximité (CICR et Centre sportif). M. Malek-Asghar relève qu'il s'agit d'une excellente opération en termes de développement durable. En tant que Maire, il tient à remercier celles et ceux qui, au sein du Conseil municipal, ont œuvré en faveur de la solution des panneaux solaires.

#### Ancienne Préfecture

Ces différents travaux étant en passe d'être terminés, M. Malek-Asghar souligne l'importance de procéder à un phasage progressif des chantiers d'envergure, notamment en ce qui concerne l'Ancienne Préfecture. Il rappelle le mandat confié à un assistant maître d'ouvrage en ce qui concerne la mise en place du concours. En effet, compte tenu du volume de travaux et des législations applicables depuis un certain nombre d'années concernant les marchés passés par les collectivités publiques, il est impératif d'organiser un concours

d'architecture totalement ouvert qui se déroulera sur deux tours.

*M. Lima arrive à 20h32.*

#### **Promotion économique :**

M. Malek-Asghar signale avec plaisir la prochaine inauguration officielle de la Place de la Gare qui aura lieu en principe le 14 mai 2016. Une promotion autour de ce périmètre permettra de soutenir les commerces de la Rampe de la Gare et le marché qui se tiendra chaque samedi matin au plus tard dès le 7 mai 2016 sur la Place de la Gare. Cette inauguration sera axée non seulement sur la présentation des aménagements effectués (ballade avec les architectes) mais également sur la volonté de redéploiement économique du périmètre.

#### **Finances :**

M. Malek-Asghar signale que le bouclage des comptes 2015 de la Ville de Versoix est en cours. Avec un centime additionnel de 45.5, la commune boucle *in bonis* de plusieurs centaines de milliers de francs grâce à une bonne maîtrise des charges (environ Frs. 500'000.- de baisse de charges par rapport au budget) et grâce aux recettes liées aux impôts des personnes physiques (PP) qui sont en augmentation et qui viennent compenser une baisse assez significative des impôts des personnes morales (PM). Le surplus se monte à environ Frs. 700'000.- à Frs. 1'000'000.- sur un budget de 37'000'000.-.

Compte tenu de certains éléments liés notamment au franc fort et à une très grande attente en matière de réforme de la fiscalité des entreprises, M. Malek-Asghar constate un vent froid du côté des entreprises qui pourraient choisir de quitter la commune. Il fait état d'une situation pas forcément facile qui a pour conséquence une réflexion prudente sur le budget 2017, notamment en ce qui concerne les recettes des PM. Une présentation complète des comptes sera effectuée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il signale des discussions actives sur le projet de réforme de la fiscalité des entreprises entre le représentant du Conseil d'Etat, M. Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des finances, et les représentants des communes genevoises. Un groupe de travail, au sein duquel M. Malek-Asghar est actif, se réunit tous les 15 jours afin d'évaluer les conséquences de cette réforme sur le budget cantonal d'une part et surtout sur les budgets communaux. Les communes souhaitent ainsi avoir un début de projection avant le mois de septembre afin de connaître quel serait l'impact sur les différentes recettes (PM et fonds de péréquation). Cette réforme entrera en vigueur pour le budget 2019.

#### **Désenchevêtrement :**

M. Malek-Asghar signale que le premier train de lois a été voté par le Grand Conseil et doit entrer en vigueur. Il fait état d'un certain nombre de discussions au sein de l'ACG et il tient à relever l'importance du travail effectué par M. Cédric Lambert au

sein du Comité de l'ACG. Il signale qu'une présentation et un point de situation destinés aux Conseillers municipaux seront effectués lors d'une prochaine séance (CM ou Commission municipale). Il confirme que ce dossier va de l'avant et aura un impact très direct sur les activités futures ainsi que sur la préparation des budgets à venir, notamment en ce qui concerne les subventions.

En résumé, M. Malek-Asghar souligne avec une grande satisfaction un semestre parsemé d'inaugurations et le lancement de nouveaux projets qu'il se réjouit de mener avec ses collègues du Conseil administratif et les Conseillers municipaux.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

**Travaux :**

Versoix Centre-Ville

Quelques photos sont projetées sur grand écran et Mme Enhas indique que les travaux ont bien avancé. Elle signale la mise en fonction d'ici une quinzaine de jours des containers enterrés dans le secteur du bas de la Rampe de la Gare. Le parking communal est maintenant accessible depuis la Rampe de la Gare et depuis le chemin Vandelle. La finition des travaux prévoit la plantation d'arbres, la mise en place des marquages des places ainsi que l'indication de la zone 20.

Place de la Gare :

La pose d'une première chape est prévue ces prochains jours en fonction de la météo. Elle sera suivie de la pose d'une couche d'asphalte qui recouvrira la totalité de la Place. Il sera alors possible d'envisager la dernière étape des travaux et l'installation du système de fontainerie et des pièces décoratives. La fin des travaux est prévue d'ici fin avril.

Avenue Lachenal :

Suite à l'important crédit voté par le CM en novembre dernier concernant la réfection de l'avenue Lachenal, Mme Enhas signale que les travaux vont débuter dès le 21 mars 2016, pour une durée de 9 mois. Elle relève l'importance de démarrer rapidement ces travaux en raison de la prochaine réfection de la route Suisse en 2017. Une voie de déviation pourra être ainsi libérée sur l'avenue Lachenal. Il est prévu le remplacement de l'enrobé de surface avec la pose d'un revêtement phono absorbant qui va passablement améliorer la qualité de vie des riverains. D'importantes mesures de réaménagement sont également prévues qui auront comme incidence des mesures de circulation qui devront être prises très rapidement (mise en place de feux tricolores au carrefour Saint-Loup/Sauverny, circulation en alternance). Il est à noter par ailleurs le déplacement de l'arrêt de bus vers le centre de l'avenue. Durant ces travaux les SIG procéderont à des améliorations et des remplacements de conduites ainsi qu'à des réfections de branchements de gaz.

Des informations relatives à ces chantiers seront transmises aux riverains par le biais d'un tout ménage et à travers la Newsletter.

**Sports et manifestations :**

S'agissant de la patinoire, Mme Enhas signale que la saison 2015-2016 a donné beaucoup de satisfactions avec une hausse importante de la fréquentation, grâce à l'adaptation des horaires. Les utilisateurs ont apprécié la mise à disposition d'accessoires, de gants et de casques. L'ambiance était conviviale et Mme Enhas se réjouit de la reconduction de cette activité l'année prochaine.

**Social :**

Mme Enhas signale, en collaboration avec le Collège des Colombières, l'organisation le 24 février dernier d'une soirée dédiée aux jeunes et à leurs parents sur la thématique du harcèlement scolaire. Cet événement, mis en scène par la troupe du « Théatrochamp », a rencontré un vif succès. Il faut également relever une très belle performance des acteurs.

Dans le cadre de la Semaine contre le racisme du 14 au 21 mars 2016, Mme Enhas signale l'organisation d'un événement mis en place par le canton sur la thématique de l'asile. Une exposition photos prendra place au rez-de-chaussée du Boléro. A cette occasion, la commune de Versoix organise le vendredi 18 mars 2016 une soirée consacrée à la lutte contre le racisme. Les enfants des classes de l'école Lachenal y présenteront le résultat de leurs réflexions et de leur travail. Une deuxième partie sera consacrée à une pièce de théâtre mise en scène sous la forme d'un récit tiré d'un conte. Une conteuse animera cet événement et racontera 15 histoires de femmes migrantes. Cette soirée sera clôturée par un cocktail préparé par un certain nombre de jeunes suivant le programme d'insertion professionnelle du SEMO (Semestre de motivation organisé par la Croix-Rouge genevoise). A relever la participation de M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de la sécurité.

Elle se réjouit d'accueillir chacune et chacun à cette manifestation qui sera un très joli moment de rencontres entre les participants.

M. Lambert, Conseiller administratif

**Culture :**

M. Lambert communique les informations suivantes :

- La réalisation par le Service de la Culture d'un livret intitulé « Artistes d'ici » qui rappelle la pré-ouverture du Boléro avec l'exposition « Artistes d'ici » qui avait eu lieu du 31 janvier au 22 février 2015. Ce fascicule contient notamment un texte de M. Alain Rességuier, ancien Maire de Versoix, qui dit son plaisir et l'importance de transmettre aux générations futures l'art dans la vie et dans la ville. La deuxième partie contient les photos des œuvres exposées à l'occasion de l'ouverture du Boléro. Chaque CM en reçoit un exemplaire.
- L'exposition Françoise Sagan est prolongée jusqu'après Pâques. Cette exposition a eu beaucoup de succès,

grâce notamment à la projection d'un film sur sa vie, à une conférence-débat littéraire et à un concert-lecture.

- L'exposition actuelle sur Auguste Brun, dit « Brun de Versoix », qui était l'un des peintres attirés de la Reine Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI. L'exposition montre les talents artistiques de cet artiste qui fut également Maire de Versoix de 1802 à 1807. L'exposition est visible jusqu'au 19 juin 2016. Le Musée National de Prangins expose également les œuvres de Auguste Brun jusqu'au 10 juillet 2016. M. Lambert signale que sur les conseils de M. Yves Richard, Conseiller municipal, et de Mme Martine Hart, historienne de l'art, la Ville de Versoix a fait l'acquisition d'un carnet de dessins de M. Brun, grâce au fonds de décoration de la commune. Un facsimilé de ce carnet est en vente au Boléro au prix de CHF 10.-. Il en profite pour remercier M. Richard, Président du Comité d'organisation de la Fête du Bicentenaire.
- Le prochain concert de l'Orchestre de Chambre de Versoix aura lieu le 20 mars 2016 à 17h00 au Temple de Genthod, toutes les salles de Versoix étant occupées.
- Le vernissage de l'exposition des artistes singuliers de l'Essarde le 9 avril 2016 à 11h00.

### **Sécurité :**

M. Lambert signale que le « Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours » a été présenté dernièrement aux communes genevoises. Il relève que le concept actuel est non seulement dépassé au niveau institutionnel mais ne répond également plus aux normes fédérales qui prévoient que 80% des interventions doivent avoir lieu dans un délai de 10 minutes en milieu urbain et de 15 minutes en milieu rural (actuellement ce taux s'élève à 60%). Le Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL) avance sur la mise en œuvre d'un service de piquet commun dans le but d'arriver à un corps unifié entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels avec un commandement unique et centralisé, une répartition des moyens au sein de ce groupement intercommunal. D'ici 2030 l'objectif poursuivi est de passer à 300 sapeurs-pompiers professionnels par 3 vagues de recrutement et de formation et de 1600 à 800 sapeurs-pompiers volontaires. Par ailleurs, l'idée est d'arriver dans les 5 ans à 3 casernes ouvertes 24 heures sur 24 et, d'ici 2030, à la création de 2 casernes supplémentaires (à Bardonnex et à Bernex). Il est à noter que ce concept a été adopté tel quel par l'Association des Communes Genevoises. Néanmoins un groupe de travail continue de réfléchir sur la mise en œuvre du plan de recrutement en 3 vagues.

M. Lambert signale avec satisfaction que le Commandant Blanchard a été brillamment élu au comité de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers. Le Commandant Blanchard continue également de faire partie du groupe de travail sur le concept opérationnel.

**Urbanisme/Transports :**

M. Lambert signale les informations suivantes :

- La zone 20 est désormais de mise à Versoix Centre-Ville. Une campagne de communication sera effectuée afin que les usagers respectent la vitesse maximale de 20 km/h, la priorité aux piétons et l'interdiction de stationnement hors case. Une campagne de répression est actuellement effectuée deux fois par jour.
- S'agissant du chemin de l'Ancien-Péage, le dossier a été examiné par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui a demandé de revoir le projet et de prévoir un aménagement directement en zone 20, dans le but d'une sécurisation de la circulation des véhicules, notamment avec l'installation de cases de livraison destinés aux camions.
- S'agissant de l'évolution probable du quartier du Faubourg, M. Lambert signale le pilotage d'une démarche un peu nouvelle et participative sur le redéploiement du quartier qui est destiné à être densifié par le passage en zone 4a. Le lancement du processus donnera lieu à divers ateliers et à une séance de lancement à fin avril (date à confirmer). M. Lambert remercie les Conseillers municipaux de réserver bon accueil à cette démarche, voire d'y participer.

4

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**CRÉDIT DE FRs. 231'150,- DESTINÉ AU CHEMISAGE DES COLLECTEURS DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USÉES DANS LE PÉRIMÈTRE ROUTE DES FAYARDS-LA SCIE**

Mme Enhas commente le message concernant la demande de crédit et rappelle que les collecteurs, examinés par des caméras, sont en très mauvais état. La mise en conformité de ces collecteurs est ainsi avérée, sans qu'il soit nécessaire de les remplacer, mais en procédant à leur réhabilitation par chemisage. Il est à noter que les frais de Frs. 230'000.- liés à ce procédé sont entièrement pris en charge par le Fonds intercantonal d'assainissement. Restera à charge de la commune les frais relatifs au fonds de décoration.

Mme Enhas reste à disposition pour d'éventuelles questions et remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a approuvé ce crédit à l'unanimité lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016.

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 mars 2016, a approuvé ce crédit à l'unanimité.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

**DELIBERATION****« Crédit de Frs. 231'150,- destiné au chemisage des collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées dans le périmètre route des Fayards – La Scie »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 89 et suivants, 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Versoix qui relève les actions d'amélioration et d'assainissement à entreprendre pour maintenir à niveau notre réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ;

Vu la nécessité de chemiser les collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées qui se situent dans le périmètre route des Fayards et du quartier de la Scie ;

Vu le message joint à la présente qui décrit dans les détails les travaux qui seront réalisés au moyen de ce crédit, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 2 mars 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 10 mars 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE****A L'UNANIMITE (22 VOTANTS)**

1. De procéder au chemisage des collecteurs des eaux pluviales et des eaux usées dans le périmètre de la route des Fayards et du quartier de la Scie, tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 2 mars 2016.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 231'150.- TTC destiné aux travaux de chemisage des collecteurs mentionnés au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de Frs. 231'150.- TTC à laquelle il y aura lieu de déduire le montant de la TVA préalable récupéré par le FIA pour le compte de la Ville de Versoix au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 71'331, de 2016 à 2045.
5. De prendre acte que ce crédit (à l'exception de Frs. 1'150.- attribué au fonds de décoration) sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux. Ces

*loyers seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement de la Ville de Versoix, sous la rubrique No 71'452.*

6. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Frs. 231'150.- pour financer le crédit mentionné au point 2 ci-dessus.*

5

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

**AUTORISATION POUR LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY D'ACQUÉRIR UNE PARCELLE À VERSOIX AVEC CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE LA COMMUNE**

M. Malek-Asghar commente le message concernant la demande d'autorisation pour la Fondation communale de Versoix-Samuel May d'acquérir une parcelle à Versoix avec cautionnement solidaire de la commune. Il rappelle ainsi la proposition de céder un terrain situé à l'avenue de Choiseul, à côté d'une parcelle dont la Fondation Samuel-May est déjà propriétaire. Il est possible de réaliser à cet endroit un immeuble de logements. Il est à relever que l'Office cantonal du logement a évalué le bâtiment actuel à Frs. 1'450'000.-.

Il est relevé que dans le cadre de cette demande, l'autorisation du CM est nécessaire pour permettre au Conseil de la Fondation Samuel-May d'entrer en matière dans l'acquisition de ce terrain. Une demande supplémentaire est faite par le CA concernant le cautionnement solidaire dans le but notamment d'avoir de meilleures conditions de financement grâce à des taux d'intérêt encore plus réduits.

Pour toutes ces raisons, le CA remercie les CM de faire bon accueil à ces deux demandes.

M. Ricci, Président du Conseil de la Fondation Samuel-May, précise qu'un PLQ (plan localisé de quartier) est en force sur les deux parcelles. Ce PLQ définit le gabarit, le volume et le taux d'occupation au sol des constructions qui seraient ainsi réalisables très rapidement.

Préavis des Commissions :

M. Fauchier-Magnan indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 10 mars 2016, a approuvé cette demande par 8 oui et une abstention d'usage.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Il est noté que ce vote se fait à la majorité qualifiée, le vote du Président est ainsi pris en compte.

**DELIBERATION**

**« Autorisation à la Fondation Communale de Versoix-Samuel May pour acheter la parcelle No 6'560 de 808 m2 au 19, avenue de Choiseul à Versoix »**

*Vu que la Fondation Communale de Versoix-Samuel May est placée sous la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;*

*Vu l'article 17 des statuts de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May qui stipule que les ventes et les achats d'immeubles ainsi que les emprunts et les constitutions de gages nécessitent l'approbation du Conseil municipal ;*

*Vu la parcelle No 6'560 qui totalise une surface de 808 m2, sise à Versoix, 19, avenue de Choiseul ;*

*Vu que cette parcelle N° 6'560, située en zone de développement 4a est située à côté des parcelles 6'849 et 6'851, dont la Fondation Communale de Versoix-Samuel May est déjà propriétaire ;*

*Vu que la Fondation pour la Promotion du Logement Bon Marché et de l'Habitat Coopératif (FPLC) a proposé à la Fondation Communale de Versoix-Samuel May d'acquérir cette parcelle ;*

*Vu que le prix de cette parcelle a été estimé par l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) à Frs. 1'450'000.- ;*

*Vu que le Bureau de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May a demandé, par courriel du 1<sup>er</sup> mars 2016, au Conseil administratif, de porter ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2016 ;*

*Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 10 mars 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal,*

**ACCEPTÉ  
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS, MAJORITE QUALIFIEE)**

1. *D'autoriser la Fondation Communale de Versoix-Samuel May à acquérir la parcelle No 6'560, totalisant une surface de 808 m2, sise 19, avenue de Choiseul, à Versoix, pour un montant de Frs. 1'450'000.-, et de prendre à sa charge les frais y relatifs.*
2. *D'autoriser la Fondation Communale de Versoix-Samuel May à emprunter la somme de Frs. 1'450'000.- auprès de l'établissement de son choix, afin de financer l'achat cité au point 1 ci-dessus.*
3. *D'approuver le cautionnement solidaire par la Commune de Versoix au prêt que contractera la Fondation Communale de Versoix-Samuel May auprès de l'établissement bancaire de son choix.*
4. *De mentionner ce cautionnement au pied du bilan de la Commune de Versoix.*
5. *De demander au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais, y compris les émoluments du registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.*

6 **05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE**  
**ELECTION DE MEMBRES DES FONDATIONS**

Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix

La désignation de Mme Nathalie Métrallet (représentante du PLR) en tant que membre du Conseil de Fondation Bon-Séjour est acceptée.

M. le Maire rappelle que la fraction PLR avait présenté M. S. Pellaton comme membre de la Fondation Bon-Séjour lors du dernier CM. Le CA a désigné M. S. Pellaton comme membre Président du Conseil de cette Fondation. Par voie de conséquence la place à disposition pour le PLR désigné par le CM est devenue vacante. Le PLR a ainsi été prié de désigner une candidature.

7 **05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE**  
**PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Résolution :

« Mobilité pour tous présentée par le PDC »

M. Zeder présente cette résolution.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'entrée en matière de la résolution.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité par 22 oui et aucun non.

Le Président demande, selon l'article 31 du règlement du Conseil municipal, que le CM se prononce pour la discussion immédiate ou pour le renvoi en commission.

M. Zeder propose le renvoi à la Commission de l'urbanisme et des transports.

M. Angelo indique que la fraction du MCG souhaite la discussion immédiate.

Le Président met aux voix le renvoi en Commission.

Le renvoi en Commission de l'Urbanisme est accepté par 19 oui et 3 non.

M. Piccot tient à souligner la très bonne réaction du Conseil municipal qui a accepté le renvoi en commission. Il l'en remercie.

M. Rothlisberger se félicite d'avoir comme soutien le PDC dans ce dossier. En effet, il rappelle que cela fait plusieurs années qu'il réclame des modifications d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Les Commissaires ont maintenant un outil de travail qui leur permettra d'arriver à terme très rapidement en faveur de ces personnes.

En raison du renvoi en commission, le Président stoppe les demandes d'intervention des Conseillers municipaux.

S'agissant de la connexion internet au sein du CM, M. Levrat signale qu'elle dysfonctionne toujours, notamment lorsque plusieurs utilisateurs sont connectés. Il pense que l'infrastructure utilisée pour le routeur n'est pas adaptée. Il demande à l'administration communale de résoudre ce problème afin de pouvoir travailler avec une infrastructure suffisante. Il précise qu'il est important de tester l'installation avec un grand nombre de PC, tablettes ou Smartphones connectés.

En tant que représentant de la commune au sein du GLRD, M. Angelo indique que lors de la séance du 4 février où les 6 communes de la rive droite étaient représentées, les discussions ont porté notamment sur le désenchevêtrement et le report des tâches canton/communes et sur les enjeux majeurs liés à la petite enfance, le social, la culture et la sécurité. Des décisions importantes ont été prises concernant l'échange d'informations au niveau des différents CM et sur la nécessité d'organiser des actions coordonnées. Lors de cette séance, il a par ailleurs été relevé l'importance, suite à la demande du Grand Conseil, que les CM soient informés des actions envisagées via les CA. M. Angelo se réjouit de la concrétisation de cette demande lors de la prochaine séance du CM. S'agissant de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets, il relève notamment l'intervention de la commune de Genthod qui tente d'inverser la donne concernant la sécurisation des polluants en se basant sur le principe « pollueur = payeur ». Il appartiendrait alors à l'OPAM d'assurer les contraintes de la sécurisation liée à la pollution.

M. Angelo signale que la prochaine réunion se tiendra à Versoix le 26 mai 2016. Il invite d'ores et déjà le Président du Conseil municipal à y être présent.

S'agissant de la communication sur le site de la commune M. Miche demande que l'ordre du jour du CM soit publié une semaine avant la séance.

M. Piccot demande des renseignements concernant la création des Conseillers municipaux suppléants.

M. le Maire indique que selon les informations qu'il possède à ce jour, Versoix a été la seule commune à émettre un préavis favorable par le biais de son bureau. L'affaire est à suivre.

Le Président rappelle le concert de la Musique municipale qui aura lieu le 23 avril 2016 à la salle Lachenal.

Le Président tient enfin à souhaiter un prompt rétablissement à MM. J.-P. Piccot et C. Miche.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Le Président lève la séance à 21h55.